

# MARCHE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE

**« PROGRAMME D'INVESTISSEMENTS D'AVENIR – DEVELOPPER  
LES COMPETENCES NUMERIQUES DES SERVICES DE  
L'AUTOMOBILE : ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE »**

---

## CAHIER DES CHARGES

Date limite de réception des plis :

13 AVRIL 2018 à 15h00

## PREAMBULE

### CADRE JURIDIQUE

Le présent marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 selon lequel « Lorsque la valeur estimée du besoin est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'acheteur peut recourir à une procédure adaptée dont il détermine librement les modalités en fonction de la nature et des caractéristiques du besoin à satisfaire ».

### PRESENTATION DE LA BRANCHE

La branche des services de l'automobile et de la mobilité représente près de 40 métiers liés à **l'automobile, au camion, à la moto et au vélo** pendant l'ensemble de la durée de vie du véhicule, une fois sorti de l'usine, jusqu'à sa déconstruction et son recyclage.

Elle regroupe **13 secteurs d'activités** :



Dans cette branche, 125 000 entreprises, 400 000 professionnels entretiennent près de 43 millions de véhicules et offrent chaque jour un service de proximité. 58 000 jeunes, lycéens et alternants, se forment chaque année à l'ensemble de ces métiers.

### PRESENTATION DE L'ANFA ET DE SES MISSIONS

Dans le secteur des services de l'automobile, l'ANFA, Association loi de 1901 et fonds d'assurance formation, bénéficie de deux agréments d'états :

- Il est l'**organisme paritaire collecteur agréé** (OPCA) habilité par l'État. Structure à gestion paritaire qui finance la formation professionnelle continue de la branche des Services de l'automobile, via les contributions financières des entreprises qui relèvent de son champ d'application.
- Il est habilité à collecter la taxe d'apprentissage, c'est un **organisme collecteur de la taxe d'apprentissage** (OCTA).

Les partenaires sociaux de la branche ont mandaté l'ANFA pour mettre en œuvre et décliner une politique de formation centrée sur le renouvellement de la population active et l'adaptation permanente des compétences des salariés.

Grâce à ses mandats et ressources, **les équipes de l'ANFA** se mobilisent autour de **5 axes** :

1. **l'information et la formation des jeunes**
2. **la formation des salariés**, notamment ceux des TPE (très petites entreprises, moins de 11 salariés)
3. **le déploiement de diagnostics de gestion Prévisionnelle des emplois et des compétences** (GPEC) et l'accompagnement de projets d'entreprises
4. la mise à jour du **répertoire national des qualifications des services de l'automobile** (RNQSA) et du **répertoire national des certifications des services de l'automobile** (RNCSA)
5. le développement des **certificats de qualification professionnelle** (CQP) élaborés paritairement, en lien avec les centres de formation.

**L'ANFA dispose** enfin d'un service d'étude et de prospective qui est devenu officiellement en 2004 **l'Observatoire Paritaire des Métiers et Qualifications de la branche des Services de l'Automobile**.

## **LE PROJET : DEVELOPPER LES COMPETENCES NUMERIQUES DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE**

---

Le projet « **Développer les Compétences Numériques des Services de l'Automobile** », porté par l'ANFA, a **pour objectif d'adapter la formation professionnelle des services de l'automobile aux contraintes et opportunités associées au développement des technologies numériques au sein de la branche**.

**Il vise à accompagner par la formation les mutations économiques et l'innovation en favorisant des partenariats durables entre les entreprises et les opérateurs de formation initiale et continue dans la branche des services de l'automobile et de la mobilité.**

Avec l'arrivée des véhicules connectés, bientôt autonomes, et la numérisation du commerce automobile, les porteurs du projet souhaitent créer les conditions favorables à la montée en compétences des professionnels.

Le projet est d'ampleur nationale, impliquant **un consortium d'entreprises des services de l'automobile, de constructeurs automobile, d'établissements de formation initiale et continue**.

Il est **cofinancé dans le cadre d'un Programme d'Investissements d'Avenir (P.I.A)** par le Commissariat Général à l'Investissement, l'ANFA et l'ensemble des membres du consortium.

**L'ANFA est le pilote de ce consortium.**

Le projet est labellisé par 3 pôles de compétitivité :

- **LUTB** (Lyon Urban Trucks and Buses) est une association regroupant un Pôle de compétitivité et un cluster régional sur la thématique Transport et Mobilité,
- **MOVéO** (région Ile de France) est un pôle de compétitivité en R&D Mobilité et Automobile
- **Id4Car** (périmètre Grand Ouest) est un regroupement composé d'un pôle de compétitivité, une ARIA (Association Régionale de l'Industrie Automobile) et un cluster ayant pour objectif de développer au niveau régional la filière automobile.

En raison de l'importance des territoires dans la structuration et la différenciation de l'offre de services automobiles et du rôle joué par les Régions dans la structuration de l'offre de formation professionnelle, le présent programme porté par le P.I.A sera centré sur trois régions : **la Bretagne, l'Île-de-France et la région Auvergne-Rhône-Alpes**.

**Les formations produites auront ensuite vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire national.**

Quatre chantiers pour lesquels un besoin important de réexamen des dispositifs de formations initiale, continue et des formateurs ont été identifiés :

- **"L'après-vente connecté"**, dont les enjeux sont liés à la faculté des véhicules à communiquer à distance les éléments que seul le branchement physique aux valises de diagnostics dont sont équipés les ateliers permettait jusqu'alors de détecter. La demande de formation se développe rapidement en raison de l'introduction de ces services connectés en seconde monte.

**Deux chantiers seront envisagés : un sur le véhicule particulier et un autre sur le véhicule industriel.**

- **Le e-business et/ou le e-commerce des produits et services de l'automobile.** La demande de formations sur ces sujets est d'ores et déjà explicite. Les grandes « têtes de réseaux » ont révisé leurs process commerciaux et initié en ordre dispersé des actions de formation qui méritent mutualisation et relais en formation initiale. **Deux sous chantiers seront envisagés : le véhicule d'occasion et le véhicule neuf.**
- **Le véhicule autonome**, dans une perspective à plus moyen terme.

Chaque chantier fait l'objet d'une phase d'étude préalable coordonné par l'Observatoire de l'ANFA et sera soumis pour approbation au conseil scientifique regroupant les partenaires du consortium (entreprises et organismes de formation).

## 1. OBJET DU MARCHÉ

---

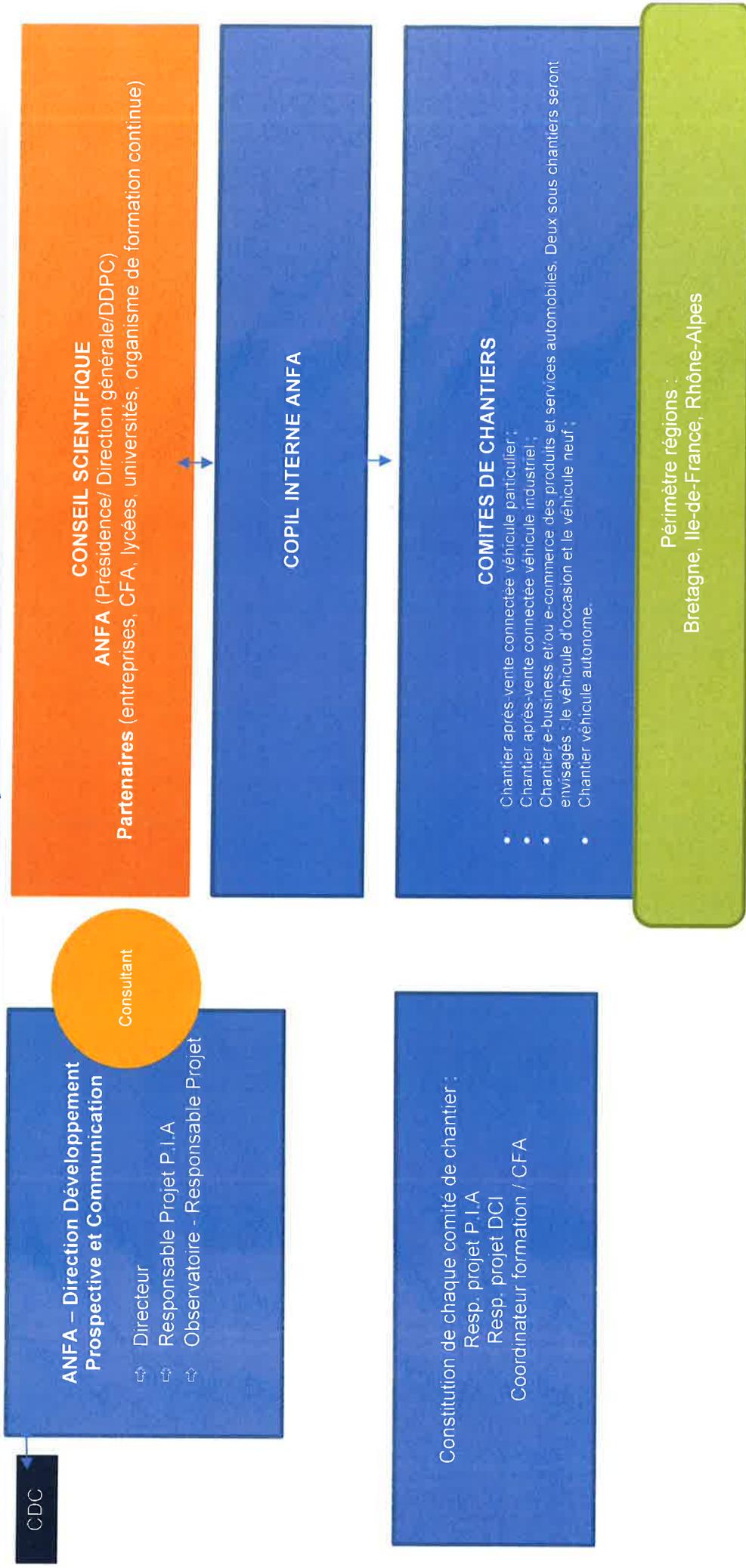
Cet appel d'offre a pour objectif de sélectionner un prestataire travaillant en **assistance à maîtrise d'ouvrage** dans le cadre du P.I.A. « Développer les Compétences Numériques des Services de l'Automobile » :

Le prestataire participera activement aux chantiers d'études et en étroite collaboration avec l'Observatoire Paritaire des Métiers et Qualifications de la branche des Services de l'Automobile et le Comité de Pilotage ANFA.

## 2. ORGANISATION GENERALE

---

## Schéma organisationnel du projet et interaction prestataire/projet



20

Le prestataire sera en interaction avec :

- des interlocuteurs interne à l'ANFA :
  - o La direction du développement de la prospective et de la communication (Directeur, responsable du projet) et l'observatoire (Responsable projets).
- des interlocuteurs prenant part activement au projet :
  - o Les entreprises, CFA, lycées, universités, organismes de formation continue signataires de l'accord de consortium
  - o Des chercheurs ayant une expertise précise sur les chantiers d'études cités ci-dessus

### **Les instances représentatives**

#### **Le Conseil Scientifique**

Le Conseil scientifique fixe les orientations et suit l'exécution et l'avancement des Travaux.

#### **Les Comités de chantiers**

Ces comités suivent l'exécution et l'avancement des Chantiers. Ils veillent au bon déroulement des travaux et permettent aux acteurs d'échanger sur les contenus et les orientations à donner aux différentes formations élaborées par le Projet.

**Cet assistant à maîtrise d'ouvrage viendra en appui, tel que défini dans le cadre de ses missions, sur l'organisation de ces deux instances.**

## **3. MODALITES DE LA MISSION**

---

Le prestataire devra suivre et accompagner, au côté de l'ANFA, la réalisation des quatre chantiers :

- l'après-vente connectée véhicule particulier ;
- l'après-vente connectée véhicule industriel ;
- l'e-business et/ou e-commerce des produits et services automobiles. Deux sous chantiers seront envisagés : le véhicule d'occasion et le véhicule neuf ;
- le véhicule autonome.

La mission consistera ainsi à :

- Réaliser une veille autour des sujets liés à l'automobile et à la mobilité notamment le véhicule particulier (maintenance, commerce de véhicule neuf et d'occasion), le véhicule industriel (maintenance) et le véhicule autonome.
- Préparer conjointement avec les responsables projets et le directeur du département, les conseils scientifiques.
- Etre force de proposition concernant le développement du projet et être en appui sur le déploiement des comités de chantiers.
- Etre support à l'équipe ANFA concernant les rencontres avec les partenaires.
- Etre un appui à l'Observatoire de l'ANFA sur les aspects scientifiques du projet.

Des déplacements sont à prévoir dans le cadre de cette mission (périmètre national).

## **4. QUALITES / COMPETENCES ATTENDUES**

---

Une connaissance précise des services de l'automobile et de la mobilité est un prérequis obligatoire.

Il est demandé :

- d'avoir une expertise reconnue en matière d'automobile, de mobilité et d'innovation ;
- d'avoir publié des articles scientifiques sur le sujet ;
- d'avoir une bonne connaissance des différents acteurs et interlocuteurs de l'automobile ;
- d'avoir participé à des projets ou programmes où les pouvoirs publics ont été impliqués ;
- de faire preuve de proactivité ;
- d'être rigoureux et méthodique ;

- de disposer de capacités d'analyse et de synthèse ;
- de disposer de qualités rédactionnelles

## 5. CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

L'offre du candidat devra comporter :

- Une note technique présentant :
  - o Une synthèse reformulant les enjeux du projet et de la collaboration
  - o La méthodologie envisagée et moyens pour garantir le plus haut niveau de réponse
  - o Le découpage de la prestation, le planning associé, et le temps consacré à chaque élément
  - o La méthode de suivi de l'avancement de la prestation
  - o Quelques références de travaux et publications menés récemment sur l'automobile
- Une offre financière détaillée :  
Le prestataire indique de manière très précise le prix en Euros HT de chaque phase constitutive du projet, en tenant compte des propositions préconisées dans sa réponse et de l'estimation du nombre de jours qu'il a déterminés.

## 6. PLANNING (SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION)

- **Comités de chantiers**

1er comités de chantiers		
Comité de chantier Maintenance PL	22/01/2018	14h-17h30
Comité de chantier Maintenance VL	23/01/2018	9h-12h30
Comité de chantier Commerce	06/02/2018	14h-17h30

2nd comités de chantiers		
Comité de chantier Maintenance VL	15/03/2018	9h-12h30 + 13h30-17h30
Comité de chantier Maintenance PL	20/03/2018	9h-12h30 + 13h30-17h30
Comité de chantier Commerce	17/05/2018	9h-12h30 + 13h30-17h30

3ème comités de chantiers		
Comité de chantier Maintenance VL	24/05/2018	14h-17h30
Comité de chantier Maintenance PL	05/06/2018	9h-12h30
Comité de chantier Commerce	14/06/2018	9h-12h30

- **Conseil scientifique**

Deux fois par an en décembre et juin (susceptibles de changement en fonction du projet).

## **7. CONFIDENTIALITE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE/DROITS PATRIMONIAUX**

---

Le consultant retenu devra s'astreindre à une obligation de confidentialité sur la totalité des travaux menés dans le cadre de cette mission.

Le prestataire sélectionné dans le cadre du présent appel d'offres cédera l'entièreté des droits de propriété intellectuelle et des droits patrimoniaux sur l'œuvre de l'ANFA. Les tarifs de cession sont inclus dans le prix de prestation. Toutefois, l'attributaire du marché aura une licence exclusive de droits de représentation et d'exploitation.

Les travaux seront donc la propriété exclusive du Maître d'Ouvrage (l'ANFA) qui gardera la maîtrise de l'initiative, du choix des supports de communication, de la forme, de la date et des cibles de cette communication.

## **8. CONDITIONS FINANCIERES**

---

Le budget estimé pour cette prestation est de 35 000 € HT par an.

Le prix du marché intègre une quote-part du prix de cession à l'ANFA des droits propriété intellectuelle et patrimoniaux sur les œuvres et livrables, dès leur conception. Le tarif journalier prix est non révisable.

Le candidat présentera un devis libre reprenant, dans la réponse, en tout ou partie le détail des modalités des prestations attendues.

Les frais de déplacements ne sont pas à valoriser. Ils seront toutefois remboursés sur justificatifs dans le cadre du projet « Développer les Compétences Numériques des Services de l'Automobile ».

## **9. DUREE DE LA PRESTATION**

---

Le marché ici conclu concerne l'année 2018. Il est reconductible une fois pour une durée d'un an. Cette reconduction est soumise à décision expresse de l'ANFA.

**Fait à SEVRES, le 06/03/2018**

Le Délégué Général de l'A.N.F.A.

M. Patrice OMNES

